

Énergie

● (2022)

Il est une chose que je voudrais établir clairement d'entrée de jeu, et c'est que le coût de production du pétrole au Canada est à la base du prix du pétrole dans le monde. Comme en a pu s'en rendre compte cet après-midi, l'idée erronée que les cours mondiaux étaient fixés par les pays membres de l'OPEP est tenace. Les pays de l'OPEP fondent leur doctrine économique et le niveau du prix de leur pétrole sur deux facteurs. En premier lieu, ils calculent le coût de production du pétrole extrait des sables bitumineux du Canada; c'est ce qui les guide principalement. Ils savent que les immenses ressources de notre pays dépassent les leurs, et ils savent que si nous ne pouvons trouver de moyen plus économique de produire du pétrole que celui que nous employons actuellement, notre prix devrait constituer la base du prix du pétrole pour les cinquante ou cent prochaines années. Le second facteur qu'ils emploient, ou qu'ils tentent d'employer puisqu'ils n'ont pas encore tout à fait réussi, c'est d'indexer le prix du pétrole en fonction du prix moyen des denrées qu'ils doivent se procurer sur les marchés internationaux.

Permettez-moi de souligner qu'il ne faut pas oublier, en débattant ce projet de loi, qu'il porte principalement sur la majoration du coût du pétrole canadien au niveau mondial et la subvention des initiatives prises par les compagnies pétrolières pour tirer du pétrole des sables bitumineux. C'est dans ce contexte que s'inscrivent mes remarques. Je constate avec plaisir la présence du ministre ici ce soir. Il y a environ deux semaines, je lui demandais s'il était au courant de la proposition que je faisais à M. Turner, alors que ce dernier était ministre des Finances, pour faire comprendre au gouvernement qu'il était de la plus haute importance de financer l'exploitation des sables bitumineux. Je profiterai ce soir de l'accueil favorable du ministre pour lui proposer un exposé détaillé de cette formule.

J'ai discuté la question avec les premiers ministres provinciaux et avec les dirigeants de plusieurs grandes compagnies pétrolières et je lui enverrai cette proposition qu'il pourra transmettre à ses collaborateurs chargés d'en faire l'évaluation. Quand ce sera chose faite, il constatera, j'en suis certain, comme l'avait fait M. Turner, que c'est une idée valable qu'on ne peut rejeter sous prétexte qu'elle est économiquement inapplicable.

Je lui ai proposé la chose il y a plusieurs années, lorsque nous avons discuté pour la première fois du financement de la mise en valeur des sables bitumineux, et le ministre n'a pu que me répondre que les sociétés privées n'avaient pas recours à ce mode de financement. A ce moment-là, c'était parfaitement vrai, mais cela ne signifie pas que le Parlement doive rester là à ne rien faire tandis que ces modes de financement minables sont appliqués à la mise en valeur d'une ressource aussi essentielle à l'équilibre économique du Canada et de tous les autres pays.

Je vais m'expliquer d'abord en faisant une simple analogie. Elle est fondée sur le fait que les frais les plus importants que toute entreprise de capital doit acquitter sont les intérêts. Il est difficile de se faire une idée de l'intérêt lorsque le financement est basé sur des capitaux escomptés comme c'est le cas des entreprises. Par contre, lorsqu'il s'agit de l'achat d'une maison, tous comprennent le principe. Je n'ai que des chiffres ronds que je traite rapidement à l'aide d'une calculatrice, mais ils

sont exacts à une décimale près. De nos jours, une personne qui grève sa maison d'une hypothèque de \$50,000 à un taux d'intérêt annuel de 12 p. 100 aura payé cette maison, après 30 ans, \$202,000. Autrement dit, le coût total du logement qu'un jeune homme passe une très grande partie de son existence à payer, est constitué de plus de 75 p. 100 d'intérêts. Nous pouvons tous comprendre et nous faire une idée de ce que cela représente, et la même comparaison vaut pour toute entreprise de capital.

Dans le cas des sables bitumineux, le pourcentage est le même. En utilisant les chiffres que j'ai déjà utilisés il y a quelques années et qui se sont révélés parfaitement exacts, j'ai calculé que selon la formule de financement actuel de l'usine Syncrude qu'on est en train d'ériger en Alberta, la production d'un baril de pétrole coûtera à l'entreprise \$11, doit \$8 en intérêts.

Quand on se rend compte de l'énormité des charges d'intérêt, on peut très bien se faire une idée du fardeau immense qui obère l'entreprise qui doit financer la construction de telles installations et se lancer dans la production. Quand on arrive à l'étape suivante, monsieur l'Orateur, on saisit l'ampleur du fardeau que doit assumer le consommateur canadien. Ce fardeau, tous les Canadiens l'assument, même ceux qui ne consomment pas de pétrole, parce que le gouvernement nous demande, par le biais de ce bill, de subventionner, à même le Trésor public, ce genre d'installations qui traiteront les sables bitumineux.

Qu'il soit bien compris maintenant que lorsque j'ai fait cette proposition, tous les premiers ministres et les présidents de presque toutes les grandes sociétés pétrolières en ont pris connaissance et se sont dits intéressés à ce genre de développement. La proposition a aussi été exposée à la Chambre. Si elle est aussi valable que je le prétends, il faut espérer que les divers consortiums qu'on s'efforce de mettre sur pied pour exploiter nos sables bitumineux voudront bien en faire l'essai.

Elle se fonde essentiellement sur le principe qui veut que lorsque les coûts en immobilisations et les intérêts sont élevés, il faut chercher à réaliser des gains rapides. Le Parlement canadien a reconnu ce principe il y a plusieurs années lorsqu'il a accepté des retenues fiscales d'une durée de trois ans dans le domaine des mines. Quand on fait l'historique des sociétés minières au Canada, M. l'Orateur, on n'est pas sans remarquer que ces sociétés ont prospéré tant qu'elles ont bénéficié de retenues fiscales sur une période de trois ans dans ce genre d'entreprise fort risquée, c'est-à-dire qu'elles ont été en mesure de rembourser leur capital avant de d'être assujetties aux impôts du gouvernement fédéral. Nous avons supprimé ce règlement sur les trois ans, il y a de cela environ sept ans et l'industrie minière au Canada est aujourd'hui en aussi mauvaise posture que celle des États-Unis, parce que nos lois fiscales se valent. Nous imposons très lourdement les industries minières et la même chose est vraie pour le pétrole, le gaz et d'autres ressources encore, ce qui fait que notre industrie minière ne se développe pas comme elle le devrait.

Je sais que c'est à la fois la faute des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral. Pendant des années, le gouvernement fédéral a tenté de convaincre les provinces d'imposer un peu plus leurs entreprises minières. Et tout d'un coup, lorsque les prix des minerais et du métal ont augmenté en 1973, presque toutes les provinces de l'Ouest ont triplé ou